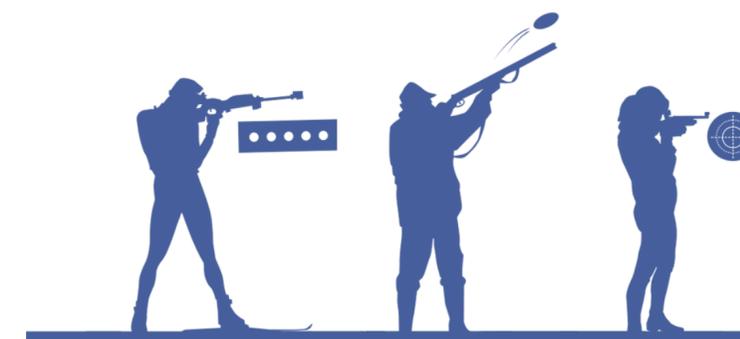


# Systeme d'information sur les armes

*Ouverture aux tireurs sportifs*

## *PARTIE I*

*Les évolutions réglementaires*





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

1. Un mode de gestion obsolète
2. L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes
3. Le système d'information sur les armes
4. Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs
5. Une procédure entièrement dématérialisée



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

**1**

**Un mode de gestion obsolète**



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **Un mode de gestion obsolète**

- A. Une réglementation complexe
- B. Un circuit papier exclusif
- C. Un outil numérique dépassé : AGRIPPA



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **A. Une réglementation complexe dans sa mise en œuvre et sa compréhension**

- Gestion des délais (multiples autorisations)
- Documents (variété des pièces justificatives à fournir)
- Pratiques des préfetures non harmonisées
- Application de la réglementation non-uniforme



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **B. Un circuit papier exclusif**

- Circuit de transmission papier non sécurisé
- Instruction des dossiers dans des délais trop longs
- Redondance des procédures (pièces justificatives à fournir plusieurs fois)
- Procédure lourde de modification de la CEAF « papier »



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **C. Un outil numérique dépassé : AGRIPPA**

- Une application de plus de 10 ans
- Faible fiabilité des données (caractéristiques des armes, régime de détention, traçabilité des armes, suivi des détenteurs...)
- Uniquement accessible par les services de l'État
- Outil non adapté aux modifications réglementaires



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

**2**

## **L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes**

# L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes et explosifs





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

# 3

**Le système d'information sur les armes :  
un nouvel outil numérique au service des usagers**



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **SIA : un outil numérique au service des usagers**

- A. Les objectifs du SIA
- B. Conception de l'outil
- C. Un dialogue en temps réel entre les acteurs
- D. Calendrier de déploiement
- E. Les partenariats : armuriers, fédérations
- F. Les différents comptes dans le SIA



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## A. Les objectifs du SIA

### 1- SÉCURISATION

Traçabilité des armes à feu  
et de leurs éléments  
des catégories A, B et C

Contrôle récurrent

Lutte contre la fraude  
documentaire



### 2- SIMPLIFICATION

Simplification de la  
réglementation et des démarches  
administratives



### 3- DÉMATÉRIALISATION

Gestion dématérialisée et suivi des  
autorisations de commerce et des  
autorisations et des déclarations  
d'acquisition d'armes





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **B. La conception de l'outil**

Un système d'information co-construit avec l'ensemble des partenaires :

Fédérations

Représentants  
des  
professionnels

Administrations  
partenaires

Préfectures



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

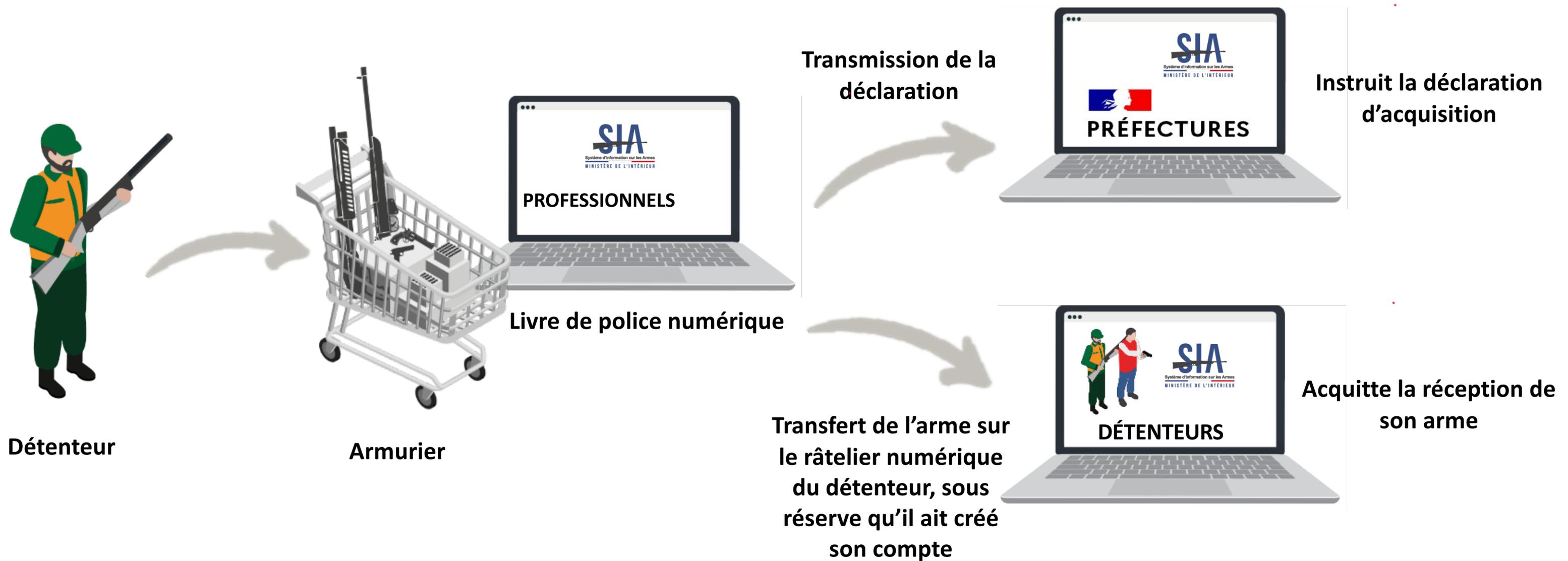
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **C. Un dialogue en temps réel entre les acteurs**

## Exemple d'une transaction d'une arme de catégorie C





## **Le système d'information sur les armes - SIA**

- Ouvert aux armuriers en octobre 2020
  - Ouvert aux détenteurs chasseurs en février 2022
  - Ouvert aux détenteurs sans titre en novembre 2022 (armes héritées) et novembre 2023 (C3, C9)
  - Ouverture au tireurs sportifs au premier trimestre 2024
- Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes

## D. Calendrier d'ouverture du SIA

Le SIA intègre progressivement de nouveaux détenteurs d'armes :

Chasseurs

Détenteurs  
sans titre

Tireurs sportifs

Autres détenteurs  
licenciés et  
anciens licenciés

Associations

Outre-mer  
Collectionneurs  
Mineurs  
et détenteurs métiers

**Ouverture du  
service le 8  
février 2022**

**Ouverture du  
service pour les  
armes héritées  
ou trouvées le  
25 novembre  
2022**

**Elargissement à  
tout les  
détenteurs sans  
titre le 06  
novembre 2023**

**Ouverture du  
service au  
premier  
trimestre  
2024**

**Ouverture du  
service au  
deuxième  
trimestre 2024**

**Ouverture du  
service au  
dernier  
trimestre 2024**

**Ouverture du  
service courant  
2025**





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **E. Les partenariats : Armuriers, fédérations**

### Le rôle essentiel des armuriers

- Depuis octobre 2020, les armuriers disposent d'un livre de police numérique (LPN) qui remplace leur livre papier
- Le portail SIA permet à l'armurier de transférer une arme de son LPN vers le râtelier du détenteur



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## **E. Les partenariats : Armuriers, fédérations**

### Le rôle essentiel des armuriers

- Les armuriers sont des **tiers de confiance** du ministère de l'Intérieur
- Ils ont un rôle clé dans **l'accompagnement des détenteurs**, tant pour la création de leur compte que pour la mise à jour de leur râtelier
- Ils doivent être particulièrement vigilants quant à l'enregistrement des armes, notamment les numéros d'encodage et le rattachement de l'arme à la bonne fiche RGA



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## E. Les partenariats : Armuriers, fédérations

### Le rôle essentiel des fédérations

- Les représentants des fédérations ont un rôle clé dans **l'accompagnement des détenteurs**, tant pour la création de leur compte que pour la mise à jour de leur râtelier
- Elles doivent assurer la **diffusion de l'information** relative à l'obligation de création de compte dans le SIA



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## F. Les différents types de comptes SIA

### Création de compte

Veillez sélectionner le ou les motifs de votre création de compte :

Pour la création "métier/association", vous devez créer un compte distinct

## Les différents types de comptes SIA





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## F. Les différents types de comptes SIA



### Compte « chasseur »

- Pour tous les chasseurs majeurs
- Qu'ils aient ou non validé leur permis de chasser pour l'année en cours
- Obligatoire pour acheter, vendre ou faire réparer une arme de catégorie C depuis le 8 février 2022



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## F. Les différents types de comptes SIA



### Compte « détenteur sans titre »

- Pour les détenteurs d'armes sans titre, C3, C9
- Permet de détenir légalement des armes de catégorie C sous réserve d'en avoir la capacité (certificat médical)
- Ne permet pas d'acheter des munitions



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## F. Les différents types de comptes SIA



### Compte « licencié »

- Pour les licenciés et anciens licenciés des fédérations nationales de tir, de ball-trap et de ski (biathlon) qui détiennent des armes
- Obligatoire pour acheter, vendre ou faire réparer une arme de catégorie B et C à partir de l'ouverture du SIA à ce public
- Permet d'acquérir des munitions de catégorie B



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## F. Les différents types de comptes SIA



### ATTENTION

- Le compte « licencié » ne sera ouvert qu'aux tireurs sportifs au premier trimestre 2024
- Les tireurs de ball-trap et les biathlètes accéderont au SIA au 2<sup>e</sup> trimestre

➤ [Démonstration de création de compte à suivre](#)



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

# 4

## **Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs**



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

# 1/ Une autorisation unique





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

## **Une autorisation unique valable 5 ans**

- Autorisation attachée à la personne et non à l'arme
- Valable 5 ans à compter de la dernière autorisation délivrée
- Pour tout le quota d'armes et éléments d'armes
- Suppression du délai de six mois avant caducité



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

## Le renouvellement de l'autorisation

- Délai de refus implicite fixé à trois mois (au lieu de deux mois)
- Suppression du récépissé valant autorisation provisoire



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

## 2 / La simplification des quotas





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

## Simplification des quotas d'acquisition et de détention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 Pour les tireurs sportifs



**Détenteur  
Majeur**



**15 Armes**  
Soumises  
à autorisation



**Limite d'acquisition**  
3000 munitions / arme / an

**Limite de stock**  
1000 munitions / arme



**Détenteur  
primo accédant  
ou mineur**



**6 Armes**  
Soumises  
à autorisation



**Limite d'acquisition**  
3000 munitions / arme / an

**Limite de stock**  
1000 munitions / arme



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

**Simplification des quotas  
d'acquisition et de  
détention à partir du 1<sup>er</sup>  
janvier 2024**

**Pour les clubs de tir**



**15 à 199  
Adhérents**



**25  
Armes**  
Soumises à autorisation



**75 000  
munitions**  
de stock



**200 à 499  
Adhérents**



**50  
Armes**  
Soumises à autorisation



**150 000  
munitions**  
de stock



**500 et +  
Adhérents**



**100  
Armes**  
Soumises à autorisation



**300 000  
munitions**  
de stock



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

## Les armes

### **Sont comprises dans les quotas :**

- Les armes de catégories A1 et B autorisées au titre du tir sportif (y compris les fusils à pompe à canon rayé acquis avant le 1<sup>er</sup> août 2018 – Décret à venir)

### **Ne sont pas comprises dans les quotas :**

- Les armes détenues en vertu d'un modèle 13



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

## Les éléments d'armes

### **Sont comprises dans les quotas :**

- Les carcasses ou parties inférieures de boîtes de culasse (y compris, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, celles qui ont été acquises avant le 1<sup>er</sup> août 2018)

### **Ne sont pas comprises dans les quotas d'armes :**

- Tous les autres éléments
- Toutefois les « conversions » ouvrent droit à un quota distinct d'acquisition de munitions



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture  
du SIA aux tireurs sportifs

Conséquences en cas dépassement du nouveau quota de 15 armes et éléments  
d'armes :

- Régularisation avant le 31 décembre 2024
- A défaut, dessaisissement par le préfet en situation de compétence liée
  - pas d'indemnisation du détenteur (L. 312-12 du CSI)